

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1667

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 17 les deux alinéas suivants :

« 4° Leur situation conjugale et le nombre de leurs enfants ;

« 4° *bis* Le secteur professionnel de leur exercice professionnel ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction situation familiale et professionnelle est particulièrement vague, il convient de la remplacer par une rédaction plus précise.